

01-MAR-2004

09-NOV-2006 - Avis de modification du nom du titulaire d'homologation. Voir l'étiquette pour plus d'informations.

**WILSON  
WARFARINE 0,5 % POUDRE CONCENTRÉE**

Une poudre de warfarine concentrée servant à préparer  
des appâts pour enrayer les rats et souris

**POUR USAGE PROFESSIONNEL ET COMMERCIAL**

**RODENTICIDE**

**N° D'ENREGISTREMENT 12247 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**GARANTIE : warfarine 0,5 %**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**CONTENU NET : 25 kg (1 kg) (2 kg) (10 kg) (20 kg) (100 kg) (205 kg)**

PR

Nu-Gro ~~IP~~ Inc.  
10 Craig Street  
Brantford, ON  
N3R 7J1

**Avis de modification**

**MODE D'EMPLOI :** Mélanger 1 partie (en poids) de POUDRE CONCENTRÉE WARFARINE 0,5 % avec 19 parties (en poids) d'un appât approprié. Les flocons d'avoine, le maïs concassé, la semoule de maïs et la graine à canaris constituent de très bons produits pour préparer un appât sec normal.

**LA POUDRE CONCENTRÉE WARFARINE 0,5 %** peut aussi être mélangée avec des légumes, des fruits et de la viande afin de préparer un appât spécifique pour éliminer des rats ou des souris qui en consomment déjà.

**LA POUDRE CONCENTRÉE WARFARINE 0,5 %** contient une teinture jaune qui modifie l'apparence de l'appât fini, pour qu'il ne ressemble pas à la denrée alimentaire d'origine.

**RATS :** Les appâts doivent être placés en quantité de 100 à 450 g aux endroits fréquentés par les rats. Les appâts doivent être placés hors d'atteinte des animaux familiers, des volailles, du bétail, etc., en les protégeant par des boîtes inviolables ou autres moyens. Les appâts doivent être vérifiés régulièrement et renouvelés avant qu'ils ne soient disparus complètement. S'ils sont moisissés ou décomposés, ils doivent être remplacés.

**SOURIS :** Pour enrayer les souris, suivre les mêmes recommandations que pour les rats, sauf qu'il faut diminuer les quantités jusqu'à 10 à 30 g et en placer à plus d'endroits différents. Les souris sont plus difficiles à éliminer que les rats et il faudra peut-être plus de temps pour s'en débarrasser complètement.

**Pour les endroits qui n'ont pas directement rapport à la transformation ou préparation d'aliments :** Employer uniquement dans des endroits où ne sont jamais ouverts ni exposés des aliments, moulées, denrées alimentaires ou équipements d'emballage et de manutention.

**Pour les endroits où l'on prépare, sert ou emmagasine des aliments pour les humains ou les animaux :** Dans les salaisons et les établissements de production alimentaire (zones de transformation), utiliser seulement lorsque l'usine n'est pas en opération. Retirer ou couvrir tous les aliments, produits d'emballage et ustensiles avant de mettre l'appât dans les stations d'appât. Avant de remettre l'usine ou l'établissement en service, enlever tout le vieil appât et les souris mortes. (Les zones de transformation comprennent les aires d'entreposage et de service.)

**PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX FAMILIERS.** Emmagasiner dans un endroit sec, à l'écart des aliments ou des moulées. Éviter toute inhalation de la poudre. Éviter tout contact du produit avec la eau, les yeux et les vêtements. Bien se laver les bras, les mains et le visage avec du savon et de l'eau avant de manger ou de fumer. Ne pas contaminer les lacs, cours d'eau et étangs.

**PREMIERS SOINS :** La WARFARINE est un anticoagulant qui, s'il est absorbé accidentellement par des êtres humains, des animaux domestiques ou des animaux familiers, pourrait réduire la capacité de coagulation du sang. Une hémorragie pourrait s'ensuivre. **En cas de contact avec les yeux,** les rincer à grande eau pendant 15 minutes. **En cas de contact avec la peau,** bien laver la peau à l'eau et au savon. **En cas d'ingestion,** provoquer le vomissement en

faisant boire 1 à 2 verres d'eau et en touchant le fond de la gorge avec un doigt ou un objet à bout rond. Répéter jusqu'à ce que la vomissure soit claire. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : La vitamine K<sub>1</sub>, sous forme d'injections intraveineuses, intramusculaires ou sous-cutanées, ou bien par ingestion orale, est l'antidote suggérée pour un empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas, mesurée en établissant des temps de prothrombine prolongés (T.P.), déterminera le traitement approprié. Il faut surveiller les T.P. pour savoir si des traitements répétés sont nécessaires.

**ÉLIMINATION** : Ne pas réutiliser le contenant vide. Se débarrasser du produit inutilisé ou gâté conformément aux exigences locales. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage supplémentaire du contenant avant de le jeter. Rendre le contenant vide inutilisable. Se débarrasser du contenant conformément aux exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue et le nettoyage des lieux d'un déversement, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.

**ÉLIMINATION DES RONGEURS** : Se débarrasser des petits animaux morts en les jetant avec les ordures ou en les enterrant.

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

**AVIS À L'ACHETEUR** : La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )